**PROVINCE DE QUÉBEC**
**M.R.C. DES ETCHEMINS**
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 février 2015, À 19 HEURES 30 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Siège #1 - Lisette Côté
Siège #2 - Guylaine Jacques
Siège #3 - Renée Lessard
Siège #4 - Charles Vachon
Siège #5 - Rock Carrier
Siège #6 - Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, directrice générale, agit comme secrétaire. Madame Linda Gilbert, secrétaire-trésorière adjointe assiste à la réunion.

**1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**21-02-2015** **2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Lisette Côté**
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout 3.2 Présence du policier parrain, le varia reste ouvert.
ADOPTÉE

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

**22-02-2015** **3.1 - Séance ordinaire du 12 janvier 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier**
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE le procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2015 soit accepté.
ADOPTÉE

**4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**23-02-2015** **4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Charles Vachon**
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, au montant de 107 002.51$ pour la Municipalité et 8 366.33$ pour Etchemins en forme, pour un total de 115 368.84$, soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 03-2011 sur le contrôle et le suivi budgétaire avec la correction suivante: le chèque payable à la Municipalité de St-Prosper, au montant de 267.74$ sera annulé, le total des comptes est révisé à 115 101.10$.
ADOPTÉE

**24-02-2015** **4.2 - Vente pour taxes 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard**
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE la liste des matricules en vente pour taxes est approuvée et sera transmise à la MRC des Etchemins pour la suite de la procédure, si les clients n'ont pas respecté leurs ententes. La date limite est le 19 février 2015.
ADOPTÉE

**4.3 - Dépôt des prévisions budgétaires au MAMOT**

La directrice générale adjointe a déposé les prévisions budgétaires 2015 sur le site du MAMOT le 21 janvier 2015 tel que requis par la Loi.

**25-02-2015**

**4.4 - Établir prix ponceau usagé 15"**

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, M. ROCK CARRIER NE PARTICIPE PAS AUX DÉLIBÉRATIONS.
QUE le prix d'un ponceau usagé d'une dimension de 15 pouces et d'une longueur de 20 pieds soit établi à 60$.
ADOPTÉE

**5 - LÉGISLATION**

Aucun dossier en cours

**6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE**

Suivi des dossiers en sécurité publique et incendie

**26-02-2015**

**6.1 - Compte-rendu du directeur incendie**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon**
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
D'autoriser l'achat d'une tarière à glace pour faire des trous lors d'incendie au coût d'environ 100$, pour les points d'eau l'hiver.
ADOPTÉE

**27-02-2015**

**6.2 - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford prévoit la formation d'un pompier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Etchemins en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:
DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation d'un pompier volontaire au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Etchemins.
ADOPTÉE

**6.3 - Résultats Équipement d'air respirable**

Rapport des revenus et dépenses de l'année 2014 du Comité intermunicipal de la gestion de l'équipement d'air respirable.

**7 - VOIRIE TRANSPORT**

Suivi des dossiers de voirie municipal

**7.1 - Rapport de l'inspecteur**

**Les membres du conseil ont reçu le rapport de travail de l'inspecteur municipal.**

**28-02-2015** **7.2 - Offre de service: niveleuse, pelle et camion**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté**
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE des appels d'offres sur invitation seront envoyés pour demande de prix pour le prochain conseil.
ADOPTÉE

**29-02-2015** **7.3 - Budget discrétionnaire député (travaux routiers)**

ATTENDU QUE notre municipalité désire faire une demande d'aide financière à même l'enveloppe discrétionnaire de notre députée pour un montant de 30 000$;
ATTENDU QUE l'on désire faire de l'amélioration sur la rue Dallaire;
**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon**
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
DE demander à notre députée, Madame Dominique Vien, à même son budget discrétionnaire, une somme de 30 000$ pour des travaux
ADOPTÉE

**7.4 - Transport Autonomie Beauce-Etchemins**

Vous pouvez prendre connaissance du Rapport statistique pour l'année 2014 qui nous a été transmis par Transport Autonomie Beauce-Etchemins.

**8 - HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier en cours

**9 - ASSAINISSEMENT**

La directrice adjointe rencontre France Thibault mardi, le 3 février pour réviser

l'ébauche de l'appel d'offres pour les plans et devis du projet de déphosphatation.

30-02-2015

**9.1 - Rapport opération égout**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon**
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
**QUE** le rapport d'opération du site d'assainissement des eaux usées est accepté tel que présenté.
ADOPTÉE

**10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC**

M. Provençal nous fait un compte-rendu des points importants de la dernière rencontre de la MRC**.**

31-02-2015

**10.2 - Demande CPTAQ par le MTQ**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports doit effectuer des travaux au niveau de la structure du pont du ruisseau Brûlé sur la route de la Grande-Ligne Sud;
CONSIDÉRANT QUE la circulation routière doit être déviée pour le remplacement de la structure de ce pont, situé en zone agricole permanente;
CONSIDÉRANT QUE la construction du chemin de déviation temporaire projetée doit faire l'objet d'une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
CONSIDÉRANT QU'une superficie de 717.5m² sur le lot # 4 217 393 est visée par la demande;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu compte des critères décisionnels en vertu de l'article 62, en annexe à cette résolution;
CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;
PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:
QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford appuie la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. afin d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une superficie de 717.5m² pour y implanter temporairement un chemin de déviation dans le but de réaliser des travaux routiers, exécutés par le MTQ.
ADOPTÉE

**11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

**11.1 - Politique Familiale**

Le film de février "Les oubliés" classé général sera présenté le 20 février.

32-02-2015

**11.2 - Entente sur la promotion des saines habitudes de vie**

**ATTENDU QU'**Etchemins en forme est constitué de partenaires issus de plusieurs milieux (santé, scolaire, municipal, communautaire et associatif) engagés autour des saines habitudes de vie chez les jeunes.

**ATTENDU QU'**Etchemins en forme entend sensibiliser et mobiliser les organisations du territoire autour d'une entente rappelant le rôle de chacun quant à la mise en place d'environnements favorables à l'acquisition de saines habitudes de vie des jeunes et de leur famille.

**ATTENDU QUE** les citoyennes et citoyens élus et partenaires ont une responsabilité commune de favoriser ensemble la qualité de vie de nos jeunes.

**ATTENDU QU'UN** environnement physique, culturel, économique et social enrichi et sécuritaire favorise l'épanouissement des jeunes et de leur famille.

**ATTENDU QUE** les jeunes ont droit à une équité dans l'offre de service en

accord avec les différences de leurs besoins.

**ATTENDU QUE** la famille est partie prenante de l'engagement local d'un milieu de vie sain et actif.

**ATTENDU QUE** nous devons respecter les jeunes et leur famille dans leurs différences et leurs aspirations.

**ATTENDU QUE** nous devons viser l'équilibre entre les besoins individuels et collectifs pour faciliter le bien commun de tous.

**ATTENDU QUE** les communautés et les organisations s'engagent à agir ensemble, avec Etchemins en forme, pour la promotion des saines habitudes de vie.

**ENGAGEMENTS**

Parce que les saines habitudes de vie contribuent à la santé de chacun, il est de notre engagement de les promouvoir et de faciliter leur adoption. Concrètement, nous nous engageons au développement et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes en :

- Favorisant les décisions qui mènent à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et d'une saine alimentation;
- Favorisant l'accessibilité à des activités physiques, à des infrastructures et des lieux indépendamment de la condition sociale, économique et socioculturelle des jeunes et de leur famille;
- Favorisant le partenariat sur le territoire en participant et en collaborant au développement des environnements favorables et des actions dans les milieux;
- Facilitant la transmission d'information dans nos réseaux et en informant le regroupement de nos actions gagnantes afin de partager les bonnes pratiques;
- Collaborant à l'évaluation des actions de saines habitudes de vie avec l'ensemble des partenaires

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Renée Lessard**
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE les membres du conseil autorisent le maire, Hector Provençal, et la directrice générale, Lyse Audet, à signer l'entente sur les saines habitudes de vie proposée par Etchemins en forme.
ADOPTÉE

**11.3 - l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées dans la région de la Chaudière-Appalaches.**

Les membres du conseil sont d'accord avec l'envoi de la lettre d'appui.

**12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

**33-02-2015** **12.1 - Activité Loisirs**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard**
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE les membres du conseil sont en accord avec la programmation des activités de loisirs proposées.
ADOPTÉE

**12.2 - Semaine de relâche - résultats sondage**

**Il n'y a pas assez de personnes qui ont répondu dans l'affirmative à notre sondage pour l'embauche de moniteurs pour organiser des activités pour la relâche.**

34-02-2015

**12.3 - Adhésion à l'organisme "Fleurons du Québec"**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Guylaine Jacques**
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford désire adhérer aux Fleurons du Québec au coût de 720$ pour 3 ans.
ADOPTÉE

**12.4 - Patrimoine bâti pré-inventaire**

Madame Audet nous présente le répertoire du patrimoine bâti.

**13 - CORRESPONDANCE**

Lecture de la correspondance par la directrice générale.

**13.1 - Offres de services d'ingénieur**

Nous avons reçu des offres de services des firmes suivantes qui en profitent pour nous informer de leurs nouvelles désignations :

Tetra Tech (BPR Infrastructures)

WSP (Genivar)

**13.2 - Rencontre 18 février**

Invitation d'Etchemins en forme à une rencontre de sensibilisation sur les environnements favorables à la santé.

**13.3 - Part de ristourne MMQ**

Résultats de la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année financière 2014 et un montant de 2548$ sera remis en ristourne pour l'année 2015.

**13.4 - Statistique pour site web**

Rapport statistique de notre site web fourni par Weblex.

35-02-2015

**13.5 - Demande des fermières**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Renée Lessard**
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE les membres du conseil accordent un montant de 150$ pour la peinture. Des informations seront prises pour la réparation des fissures et nous ferons un suivi.
ADOPTÉE

**13.6 - PORTE OUVERTE ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE**

Mettre une annonce dans le journal pour la participation d'un jeune à cette activité.

**14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**15 - VARIA**

Le varia reste ouvert

**15.1 - Pacte rural**

Les documents pour l'adoption du Plan d'action 2014-2015 sont complétés. La MRC devrait recevoir le premier versement de la subvention sous peu.

Une rencontre du Comité de développement aura lieu bientôt pour faire une demande.

**15.2 - Compteur intelligent**

Les membres du conseil acceptent la pose de compteur intelligent pour les édifices de la municipalité.

**36-02-2015** **16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon**
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE la séance soit levée à 21h00.

ADOPTÉE

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Hector Provençal | Lyse Audet |
| Maire | Directrice générale |

**Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

_____
Hector Provençal
Maire